

**FAZOR STAR**

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
Langue: FR

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : FAZOR STAR

Code du produit : 000060005034

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Régulateur de croissance pour les plantes

Restrictions d'emploi recommandées : Agriculture, Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: ARYSTA LIFESCIENCE FRANCE SAS  
Tour Cristal  
7-11 Quai André Citroën  
24ème étage  
75740 PARIS CEDEX 15  
France

Téléphone : +33 1 40 64 49 30  
[www.arystalifescience.fr](http://www.arystalifescience.fr)

Préparé par [sds.request@arysta.com](mailto:sds.request@arysta.com)

Autres informations pour la présente fiche de sécurité :  
[sds.request@arysta.com](mailto:sds.request@arysta.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence: +44 (0) 1235 239 670  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25

## FAZOR STAR

Version 1.0 Date de révision: 29.01.2019 Numéro de la FDS: 000060005034 Pays: FR  
Langue: FR

NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Sur la base de données d'essai.)

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mentions de danger : H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**  
P273  
**Intervention:**  
P391  
**Élimination:**  
P501

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Étiquetage supplémentaire:**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**2.3 Autres dangers**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Éviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Maleic hydrazide, potassium salt 80%w/w - SG

## FAZOR STAR

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
 Langue: FR

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Ethoxylate d'alcool isotridécylrique	9043-30-5  500-027-2	Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 20
Hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de réaction avec nonène ramifié, sulfoné, sels de sodium	1258274-08-6  01-2119980591-31	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 019-002-00-8  01-2119487136-33	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2
Polymère de l'acide alkylnaphtalènesulfonique et du formaldéhyde, sel de sodium	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 3
Acide dodécylbenzènesulfonique, sel de sodium	68081-81-2 268-356-1	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
sulfate de cuivre pentahydraté	7758-99-8 231-847-6 029-023-00-4  01-2119520566-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 0.1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
 En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.  
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**FAZOR STAR**

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
Langue: FR

---

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau.  
NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Appeler un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.
- Risques : Pas d'information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.
- 

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
La combustion produit des fumées irritantes.  
La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- 

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
-

## FAZOR STAR

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
 Langue: FR

Éviter la formation de poussière.  
 Éviter l'inhalation de la poussière.  
 Assurer une ventilation adéquate.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Équipement de protection individuel, voir section 8.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Aucun(e)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------

## FAZOR STAR

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
 Langue: FR

		(Type d'exposition)		
hydroxyde de potassium	1310-58-3	VLCT (VLE)	2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains  
Remarques : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : granulés fluides à sec, dispersibles dans l'eau
- Couleur : beige
- Odeur : très faible
- Seuil olfactif : Non pertinent
- pH : 8 - 12
- Point/intervalle de fusion : 304 °C
- Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair :  $\geq 100$  °C  
solide
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

**FAZOR STAR**

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
Langue: FR

---

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Température de décomposition : Non applicable

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Donnée non disponible

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**FAZOR STAR**

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
Langue: FR

---

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 7,500 mg/kg  
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
BPL: oui

**Composants:****hydroxyde de potassium:**

Toxicité aiguë par voie orale :  
  
DL50 oral (Rat): 333 mg/kg

**sulfate de cuivre pentahydraté:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 482 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

## FAZOR STAR

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
Langue: FR

---

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Produit:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité****Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction****Produit:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Impossibilité technique d'obtenir les données

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130.8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
BPL: oui

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 111.3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 207.2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
BPL: oui

## FAZOR STAR

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
 Langue: FR

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 244 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 445.2 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 179.6 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 BPL: oui

CE50 (Myriophyllum aquaticum (aquatic macrophyte plant)): 12.3 mg/l  
 Durée d'exposition: 7 jr  
 BPL: oui

NOEC (Myriophyllum aquaticum (aquatic macrophyte plant)): 3.2 mg/l  
 Durée d'exposition: 7 jr  
 BPL: oui

CE50 (Myriophyllum aquaticum (aquatic macrophyte plant)): 54.4 mg/l  
 Durée d'exposition: 4 jr  
 BPL: oui

NOEC (Myriophyllum aquaticum (aquatic macrophyte plant)): 10.0 mg/l  
 Durée d'exposition: 4 jr  
 BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 30 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 jr  
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 BPL: oui

CL50: > 88 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 jr  
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50: 110 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 jr  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 BPL: oui

NOEC: 0.95 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 jr  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
 BPL: oui

## FAZOR STAR

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
Langue: FR

---

**Composants:****sulfate de cuivre pentahydraté:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 0.81 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol****Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

## FAZOR STAR

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
 Langue: FR

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
 En accord avec les réglementations locales et nationales.  
 Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

**ADN** : UN 3077  
**ADR** : UN 3077  
**RID** : UN 3077  
**IMDG** : UN 3077  
**IATA** : UN 3077

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
 (, 1,2-dihydropyridazine-3,6-dione, sel de potassium)  
**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
 (, 1,2-dihydropyridazine-3,6-dione, sel de potassium)  
**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
 (, 1,2-dihydropyridazine-3,6-dione, sel de potassium)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
 (, 1,2-dihydropyridazine-3,6-dione, sel de potassium)  
**IATA** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S., Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
 (, 1,2-dihydropyridazine-3,6-dione, sel de potassium)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

**FAZOR STAR**

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
Langue: FR

---

**14.4 Groupe d'emballage****ADN**

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d' emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**FAZOR STAR**

Version 1.0      Date de révision: 29.01.2019      Numéro de la FDS: 000060005034      Pays: FR  
 Langue: FR

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Quantité 1 200 t	Quantité 2 500 t
----	------------------------------	---------------------	---------------------

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.  
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
 Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit. : Irritation oculaire  
 Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
 Skin Corr. : Corrosion cutanée  
 Skin Irrit. : Irritation cutanée

**FAZOR STAR**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Pays: FR
1.0	29.01.2019	000060005034	Langue: FR

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR